



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet maritime

Manche – mer du Nord

Lancement de la campagne de sécurité des loisirs nautiques 2014



DOSSIER DE PRESSE
Lundi 16 juin 2014





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet maritime
Manche – mer du Nord

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dans le cadre du lancement de la campagne 2014 de sécurité des loisirs nautiques, la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord organise un point presse **le lundi 16 juin 2014 à 13h30** à bord du patrouilleur côtier de la gendarmerie maritime *Géranium* qui sera accosté ponton **Cousin à Dieppe**.

Le vice-amiral d'escadre Emmanuel Carlier, préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, l'administrateur en chef des affaires maritimes Michel Goron, directeur du CROSS Gris-Nez, M. Mathieu Escafre, directeur adjoint délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime, Daniel Deniau, délégué départemental de la SNSM et Thierry Brocquet, commandant la capitainerie du port de Dieppe, répondront aux questions des journalistes lors d'un point presse à bord du *Géranium* avant de se rendre en mer pour assister à un exercice de sauvetage entre l'hélicoptère *Dauphin* de la Marine nationale et la SNSM de Dieppe.

Cet été, cap sur la sécurité : pour que les vacances restent synonymes de joies, de plaisirs, de moments conviviaux, d'aventures et de sports, il faut que chacun prenne ses responsabilités.

A travers cette campagne, la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord tient à rappeler aux estivants et aux usagers de la mer les règles fondamentales de sécurité inhérentes à la pratique des loisirs nautiques.

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord a demandé aux différentes administrations, aux services de l'État en mer (Marine nationale, Gendarmerie Maritime, Gendarmerie nationale, Sécurité civile, Douanes, Affaires maritimes, Police...) une vigilance accrue par rapport aux règles de sécurité que doivent respecter les usagers de la mer. Cette vigilance passera par une campagne d'information et de sensibilisation organisée à l'échelon national par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et par des opérations de contrôles et de prévention, à quai ou en mer.

Contact presse :
Service communication

02 33 92 65 09

06 74 94 20 94

communication@premar-manche.gouv.fr





RAPPEL BILAN DE L'ETE 2013

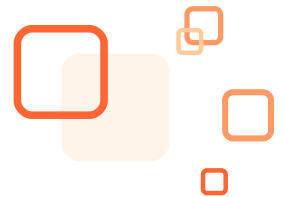
Du 1^{er} juin au 31 août, les CROSS Jobourg et Gris-Nez ont coordonné **398 opérations d'assistance et de sauvetage**. Cela constitue une nette augmentation par rapport à l'été 2012 où l'on comptabilisait 292 opérations. Cela s'explique en grande partie par des **conditions météorologiques particulièrement favorables** à la pratique des loisirs nautiques en 2013, à l'inverse de l'été 2012.

Huit opérations « sécurité - mer » réparties sur l'ensemble de la façade maritime ont été coordonnées par les délégations à la mer et au littoral, avec pour objectif principal de faire de la prévention à l'attention des plaisanciers.

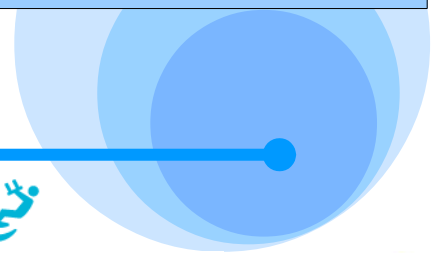
Huit décès sont à déplorer, dont cinq directement liés aux loisirs nautiques. Bien que stable et mesuré au regard du nombre important d'usagers de la mer, le **bilan humain est toujours trop élevé par définition. L'objectif reste bien entendu de tendre vers un bilan nul.**

Les **opérations relatives à la pratique du kite surf ont diminué**, passant de 19 en 2012 à 12 cette année pour la période considérée.

Un élément important de l'été réside dans les dangers liés à la marée. On déplore **deux décès dus à l'isolement par la marée** (Quinéville (50) et Luc-sur-Mer (14)). **39 personnes (17 en zone Jobourg et 21 en zone Gris-Nez) ont été sauvées cet été, pour certaines parfois avec de l'eau au niveau de la taille.** Ce chiffre n'inclut pas les plusieurs dizaines de personnes alertées du danger imminent par les hélicoptères (Sécurité civile et ponctuellement Marine nationale), qui effectuent des vols préventifs de surveillance au moment des grandes marées.



Opérations 2013	Zone CROSS Jobourg	Zone CROSS Gris Nez
Bande des 300 mètres	26	5
Hors bande des 300 mètres	211	156
TOTAL	237	161
Total des opérations	398	
Total personnes décédées	8	



La prudence doit être une évidence !



Les très fréquents accidents survenus sur l'estran révèlent une **méconnaissance** des phénomènes météorologiques et des conditions exceptionnelles de marnage (mouvements de marée) chez les estivants. C'est la raison pour laquelle chaque année la préfecture maritime attire l'attention des promeneurs et pêcheurs à pied sur **l'importance de consulter les conditions météorologiques, les horaires des marées locales et leurs coefficients**. De même, un message de prudence pour les promeneurs empruntant les sentiers côtiers escarpés sera diffusé, selon les spécificités locales (falaises, chemins des douaniers, etc...).

La prise en compte de tous ces conseils constitue un facteur important sur la diminution des interventions de sauvetage.

Le vêtement à flottabilité intégrée, c'est LA sécurité



Tous les ans, les principales infractions relevées en mer portent sur **l'absence de matériels de sécurité et de survie**. Un manquement qui impacte directement les chances, pour les moyens de secours lors d'opérations de sauvetage, de retrouver les usagers de la mer en vie.

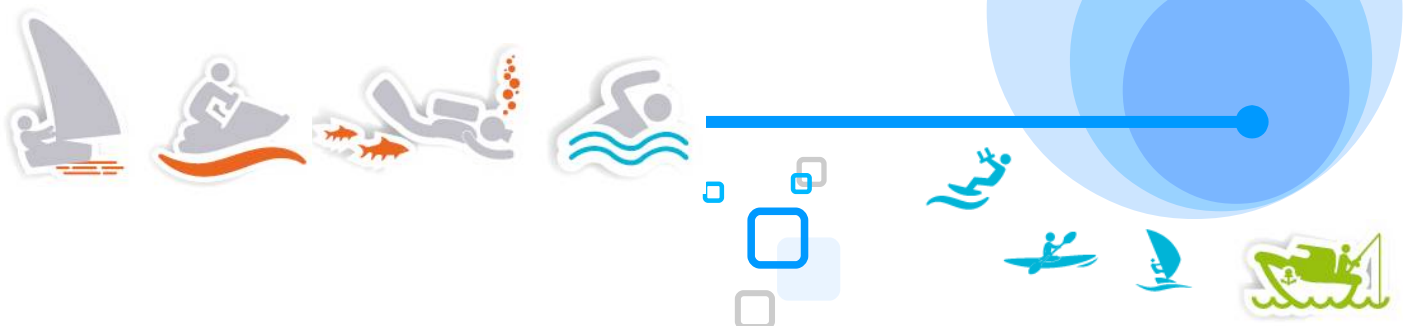
Dans le cadre des loisirs nautiques, l'usage des **vêtements à flottabilité intégrée (VFI)** n'est pas obligatoire. Or, les accidents par noyade témoignent de la nécessité de le porter pour naviguer dans notre zone. C'est pourquoi la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord recommande aux plaisanciers d'adopter les vêtements à flottabilité intégrée notamment utilisés par les professionnels. Un gilet auto gonflant est par exemple accessible dans le commerce à partir de 70€.

La VHF, c'est LE moyen le plus fiable pour contacter les secours



La VHF constitue aujourd'hui **le meilleur moyen d'appel de détresse en mer**. C'est pourquoi il est essentiel de disposer d'une VHF portative qui permet à tout plaisancier de disposer d'un moyen de communication privilégié pour les échanges avec les sauveteurs, permettant ainsi à l'ensemble des moyens de secours de recevoir les transmissions notamment lors des recherches en mer de nuit.

Ces appareils sont disponibles dans les commerces **pour moins de 100€**. C'est un moyen bien **plus fiable** que le téléphone portable qui est très vite hors de portée des réseaux et dont la batterie peut tomber rapidement en panne. Pour les plaisanciers qui ne disposent que d'un téléphone portable, **le n°112 est à privilégier**.



La visibilité, c'est votre responsabilité

Vos connaissances 

L'été, le nombre d'utilisateurs d'engins non-immatriculés (kitesurf, planche à voile, paddleboard...) sur le plan d'eau est conséquent. Attractifs, ces sports nécessitent des compétences et une bonne connaissance de la mer et de ses dangers, ainsi qu'un équipement adapté. C'est pourquoi, la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord conseille l'emport d'un dispositif de signalisation nocturne qui peut permettre de pallier une incapacité à rejoindre la côte avant la nuit.
Exemples : lampe flash (env. 15€), bâton lumineux (env. 5€).

Par ailleurs, l'abandon ou la perte de voiles est régulier, il est important dans ce cas de prévenir immédiatement le CROSS pour éviter la mobilisation de moyens importants (le plus souvent un hélicoptère) pour des recherches inutiles.

Sensibiliser les touristes étrangers, une nouvelle priorité

Vos connaissances 

La campagne de sécurité des loisirs nautiques doit aussi être **accessible et compréhensible de tous** les estivants étrangers qui fréquenteront le littoral cet été. Il est essentiel qu'ils puissent se prémunir des risques encourus par la pratique des loisirs nautiques et qu'ils soient informés de la réglementation appliquée sur le littoral français.

Un projet de brochure est en cours de conception en vue d'être distribué cet été aux offices de tourisme qui sont extrêmement sollicités par les estivants étrangers pendant leur séjour en France.

■ Actions qui seront menées pour atteindre nos objectifs.

De nombreuses **actions de sensibilisation** et d'information à quai (contrôles préventifs qui ne donneront pas lieu à des sanctions) ou lors de grands événements nautiques (journées de la mer, tour de France à la voile, Solitaire du Figaro...) seront menées par les différents services de l'État et acteurs de la sécurité (Affaires maritimes, gendarmerie maritime, sauveteurs des postes de plage, capitainerie des ports...).

Comme chaque année, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a diffusé largement le « **guide des loisirs nautiques en mer** ».

Des tournées départementales des postes de plages seront organisées pour contrôler les plans de balisage et l'armement des postes de secours (matériel et moyens nautiques à disposition).

Enfin, des **opérations de contrôle** seront menées quotidiennement par l'ensemble des acteurs. Elles viseront notamment les navires de transport de passagers, en particulier les navires assurant des liaisons régulières mais aussi les navires de plaisance pour les dissuader de transporter des passagers de manière illicite. Les contrôles cibleront aussi les structures qui encadrent les sports nautiques et le matériel qui est mis à la disposition des estivants.

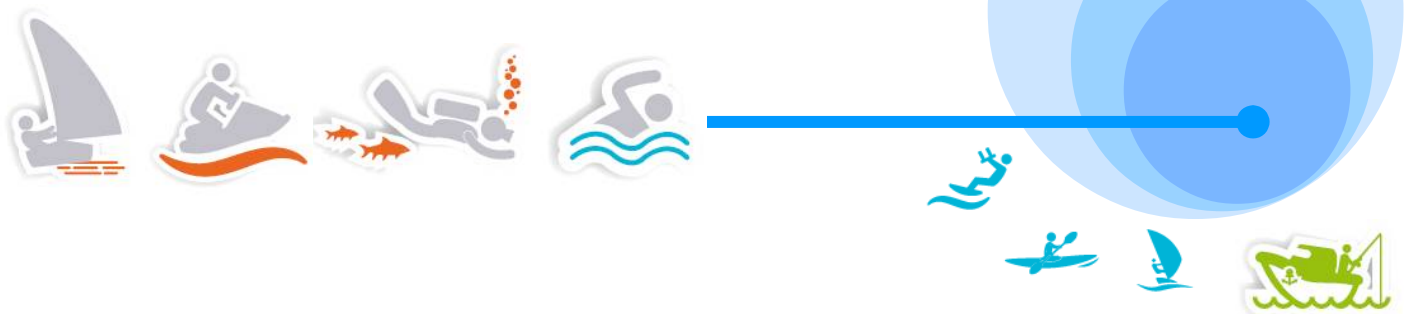
■ Les caractéristiques particulières de la zone Manche-mer du Nord

La navigation de plaisance et la pratique de loisirs nautiques en Manche et mer du Nord présentent des caractéristiques très particulières avec notamment :

- des conditions météorologiques difficiles : la Manche est une mer aux conditions météorologiques qui peuvent varier rapidement et qui nécessitent une vigilance toute particulière même en été ;

- une population hétérogène : le degré de connaissance du milieu marin varie énormément selon les utilisateurs qui comptent parmi eux des marins « avertis » mais aussi des plaisanciers occasionnels ;

- un accroissement fort de la fréquentation en période estivale : dès les beaux jours et donc en période estivale, la fréquentation augmente et les interventions d'assistance ou de secours sont de fait plus nombreuses. Elles peuvent être liées à des simples avaries mais peuvent aussi concerner des plaisanciers peu avertis qui se mettent eux-mêmes dans des situations difficiles.



■ Les infractions constatées...

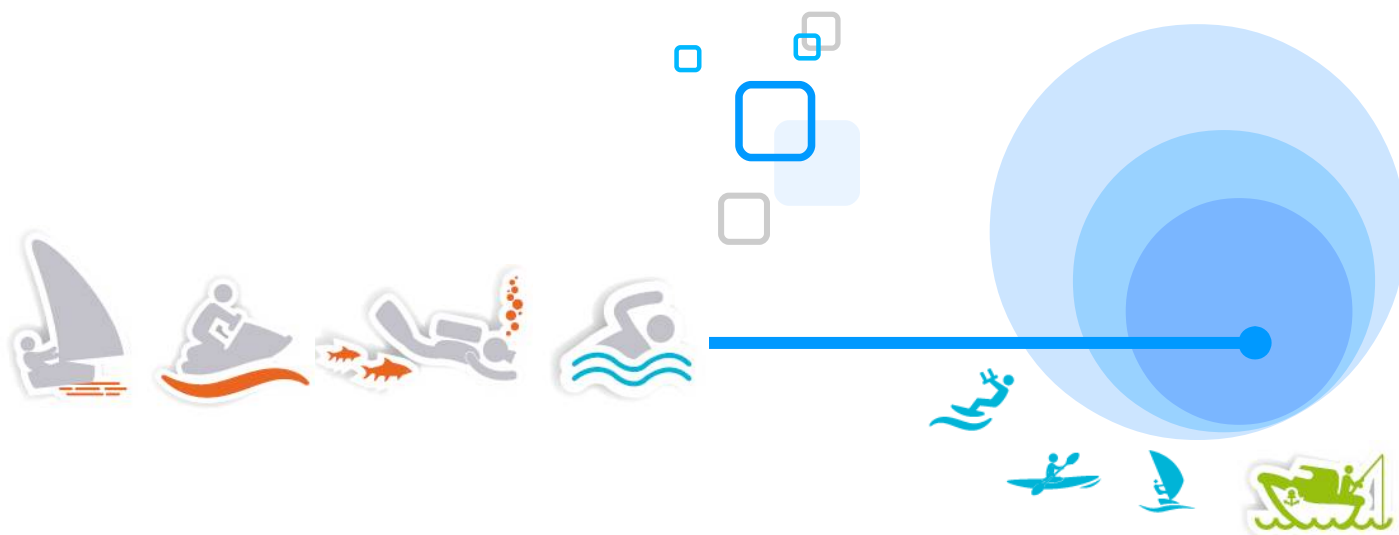
Concernant les jet skis, on déplore encore trop d'**excès de vitesse dans la bande des 300 mètres et les chenaux d'accès, de défauts de permis** ou de méconnaissance de la signification des bouées et balises.

Par ailleurs, comme chaque année, la principale infraction relevée demeure le **non-respect des règles relatives au matériel de sécurité**, notamment concernant la péremption des fusées de détresse et des extincteurs. Parallèlement, il faut souligner un **progrès sensible sur l'utilisation en nombre le plus souvent suffisant de vêtements à flottabilité intégrée** (gilets, brassières...), bien qu'un **problème régulier d'homologation** persiste. Ces équipements doivent être en nombre suffisant, homologués et adaptés à la corpulence des usagers.

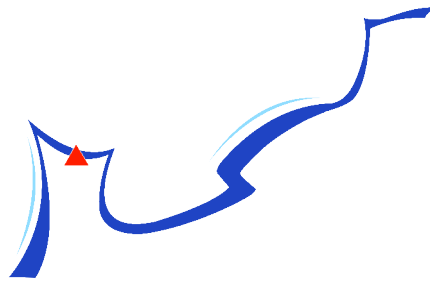
Enfin, on remarque toujours une méconnaissance de la nouvelle réglementation relative au marquage interne des navires, qui implique notamment de faire figurer l'immatriculation à proximité du poste de pilotage.

De manière générale, malgré de nombreuses infractions, on constate une meilleure sensibilisation des estivoants à la réglementation et aux risques, témoignant d'une prise de conscience accrue des dangers de la mer.

Cette prise de conscience accrue des usagers de la mer ne doit pas faire oublier la persistance de comportements imprudents (absence de prise en compte des prévisions météorologiques, absence d'équipement de sécurité et de moyens de communication, méconnaissance des risques liés à la marée...). La sécurité est l'affaire de tous et en particulier celle des usagers eux-mêmes.



www.premar-manche.gouv.fr



Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord

Service communication

C.C. 01

50115 CHERBOURG-OCTEVILLE CEDEX

Tel : 02 33 92 65 09

Port 7/7 : 06 74 94 20 94

communication@premar-manche.gouv.fr

